



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
de la *Scarpe aval*

Synthèse des actions 2016
du secrétariat technique du SAGE



Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe aval a été approuvé par le Préfet en 2009. Depuis 8 ans, la Commission locale de l'eau

(CLE) et son secrétariat technique initient, accompagnent et portent divers projets afin de notamment lutter contre les pollutions, restaurer les milieux humides et aquatiques, prévenir les inondations et préserver les ressources en eau potable.

Le chemin à parcourir vers une « situation acceptable » vis-à-vis de l'eau apparaît encore long compte tenu des spécificités de notre bassin-versant.

Je vous propose un récapitulatif des travaux menés par le secrétariat technique du SAGE pendant l'année 2016 en faveur des objectifs du SAGE. Ce travail de coordination, animation, développement est complémentaire aux efforts portés par tous les partenaires du SAGE qui ont compétence ou qui œuvrent directement ou non pour l'eau du bassin-versant Scarpe aval. Notez que l'année 2016 est marquée par la poursuite de la concertation pour la révision du SAGE.

Alain Bocquet,
Président de la Commission locale de l'eau
du SAGE Scarpe aval

Sommaire :

1. **L'équipe du SAGE Scarpe aval** – page 2
2. **La Commission locale de l'eau (CLE), instance de concertation** – page 2
3. **La mise en œuvre du SAGE** – pages 3 à 8
 - Thème 1 : Sauvegarde de la ressource en eau
 - Thème 2 : Lutte contre les pollutions
 - Thème 3 : Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques
 - Thème 4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations
 - Thème 5 : Connaissance, sensibilisation et communication
 - Zoom sur la vingtaine d'accompagnements réalisés auprès des acteurs du bassin-versant
4. **Bilan des avis de la CLE** – page 9
5. **Poursuite de la procédure de révision du SAGE** – page 10
6. **Bilan budgétaire** – page 11

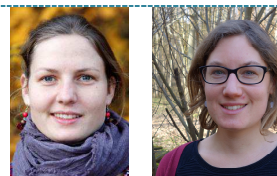
1- L'équipe du SAGE Scarpe aval

Le secrétariat technique du SAGE est assuré par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout. Il bénéficie de l'appui de l'équipe du Parc (volet administratif, cartographie, expertises techniques, communication...).

Elise Caron, Animatrice du SAGE

a en charge la procédure de révision du SAGE et l'animation de la Commission locale de l'eau

En congé maternité d'avril à août, Elise a été remplacée par **Mathilde Bouret**



Christine Lemarteleur, Conseillère technique du SAGE

a pour missions d'accompagner les acteurs communaux et locaux pour prendre en compte les enjeux de l'eau dans leurs projets



Stéphanie Gondry, Animatrice de l'ORQUE Scarpe aval sud

anime des actions pour réduire l'usage des phytosanitaires afin de préserver la ressource en eau souterraine



2- La Commission locale de l'eau (CLE), instance de concertation locale

La composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral du 3 mars 2015 et est effective pour une durée de 6 ans.

Il s'agit d'une instance locale de concertation, qui réunit les services de l'Etat, les usagers de l'eau, et les élus locaux et qui vise à s'accorder sur les enjeux et les priorités du territoire pour guider des actions de préservation de la ressource en eau.

- ✓ 44 membres en séance plénière, dont 12 membres au Bureau
- ✓ 2 séances plénières (25 février et 24 novembre 2016)
- ✓ 1 réunion de Bureau (28 octobre 2016)

Diaporamas et comptes rendus téléchargeables sur l'extranet du site du SAGE : <http://www.sage-scarpe-aval.fr/extranet/>

3- La mise en œuvre du SAGE

Thème 1 : Sauvegarde de la ressource en eau

L'opération de reconquête de la qualité des eaux se poursuit



Quelques éléments de contexte :

- 18 millions de m³ d'eau potable prélevés en 2014 : un véritable château d'eau pour le Douaisis, le Valenciennois et la Métropole lilloise.
- Une qualité d'eau potable globalement bonne, mais des captages qui ont dû être fermés ces dernières années (Abscon, Fenain, Auberchicourt, Douai...) du fait de dépassements des teneurs en nitrates principalement, et un déclassement de la masse d'eau « Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée » (AG006) compte tenu de la présence d'aminotriazole, un herbicide.
- Une priorité à la prévention des pollutions sur les 32 communes du sud du bassin-versant en « zone d'action prioritaire », car vulnérables à l'infiltration des pollutions vers la nappe d'eau souterraine.

Objectif : poursuite des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole, afin de préserver voire restaurer la qualité de la nappe d'eau souterraine.



Bilan de l'ORQUE en 2016 :

En 2016, la mise en œuvre de l'ORQUE c'est :

- une concertation avec les 3 préleveurs d'eau potable (Communauté d'Agglomération du Douaisis, Métropole Européenne de Lille, Noréade), l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut en tant que structure porteuse du SAGE
- un portage politique par Alain PAKOSZ, élu référent du comité de pilotage
- 1 comité technique tenu le 24 juin 2016

- Volet agricole :

- ✓ Appui pour la mise en place de Mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEc) – enjeu « eau potable » pour 2017-2020
- ✓ 1 groupe de travail et l'écriture d'un programme d'actions agricoles 2017-2019
- ✓ 1 diagnostic sur les opportunités de développement de l'agriculture biologique par le GABNOR
- ✓ 1 dossier de réponse à l'appel à projet bio de l'Agence de l'eau

- Volet « phytosanitaires » non agricoles :

- ✓ 2 plans de désherbage financés à Monchecourt et Guesnain
- ✓ De l'information-sensibilisation envers les communes pour promouvoir la charte de désherbage
- ✓ 1 demi-journée d'information à destination des élus et techniciens communaux « Fin des produits phytosanitaires dans les espaces publics – quelles alternatives ? » du 17 novembre 2016

- **Volet « artisanat » :** une concertation avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour une opération collective de maîtrise des rejets des activités

Perspectives de l'ORQUE en 2017 :

- La mise en œuvre du plan d'actions agricole, un stage pour mettre en place un accompagnement des jardins collectifs vers le zérophyto, la poursuite des réflexions pour un accompagnement des artisans.

Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire s'engagent :

- Les communes et intercommunalités dans la gestion différenciée de leurs espaces verts publics
- Les acteurs agricoles dans des démarches de réduction des pesticides et nitrates
- La Communauté d'agglomération du Douaisis qui pilote un plan de développement de l'agriculture bio
- Le réseau d'éco-jardiniers animé par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la démarche « Mon jardin au naturel » en Cœur d'Ostrevent, les RDV jardins sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis

3- La mise en œuvre du SAGE

Thème 2 : Lutte contre les pollutions

La mise à jour des données disponibles sur la qualité des eaux pour réévaluer les priorités d'actions

Quelques éléments de contexte :

- Des pollutions historiques ou actuelles caractéristiques du Nord-Pas de Calais : solvants issus des industries, pesticides (notamment herbicides) ou encore perchlorates hérités des périodes de bombardements.
- Des eaux superficielles largement polluées par les pesticides et pollutions liées au défaut d'assainissement (phosphates, nitrates), des eaux souterraines contaminées localement par des pollutions historiques de type nickel ou sulfates.
- Peu de connaissance à ce jour sur les substances émergentes, telles que les substances médicamenteuses.

Objectif :

Améliorer la qualité des eaux superficielles et préserver la qualité des eaux de la nappe de la craie en luttant contre les sources de pollutions, quelle qu'en soit l'origine.



Bilan du SAGE en 2016 :

- Un appui local à l'opération « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » : sensibilisation et formation des professionnels des jardineries pour favoriser les pratiques éco-citoyennes chez les jardiniers amateurs.
- Actions de prévention des pollutions diffuses sur les 32 communes prioritaires de l'Opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) où la nappe d'eau souterraine est directement menacée.
- Une mise à jour des données sur la qualité des eaux.

Perspectives du SAGE en 2017 :

- Hiérarchisation des enjeux de lutte contre les pollutions en vue de leur retranscription dans le SAGE révisé.
- Installation de la commission thématique « Sauvegarde de la ressource en eau et lutte contre les pollutions ».

Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire s'engagent :

- *Les acteurs de l'assainissement dans l'amélioration des performances d'assainissement (raccordement, dé raccordement des eaux pluviales...)*
- *Le réseau d'éco-jardiniers animé par la Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la démarche « Mon jardin au naturel » en Cœur d'Ostrevent, les RDV jardins sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis*

3- La mise en œuvre du SAGE

Thème 3 : Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques

Vers une meilleure reconnaissance de la « plaine humide de la Scarpe »

Quelques éléments de contexte :

- Le bassin-versant de la Scarpe aval est la plus grande zone humide intérieure des Hauts-de-France, identifiée « d'intérêt national ».
- Plus de 250 km de cours d'eau (hors fossés), entretenus par plusieurs gestionnaires. Une compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » obligatoire pour les intercommunalités en janvier 2018.
- Des espèces piscicoles patrimoniales dans nos cours d'eau (Brochet, Loche de Rivière, Anguille...) mais des surfaces de zones de frayères insuffisantes et une continuité piscicole non assurée.
- 30% de prairies en moins entre 1971 et 2009 en Scarpe aval, soit 3 500 ha

Objectif :

Favoriser des activités respectueuses des milieux humides et aquatiques, et préserver, gérer ces milieux afin de garantir leur fonctionnalité écologique et leur valeur.

Bilan du SAGE en 2016 :

- Installation le 24 mars 2016 de la Commission thématique de la CLE « préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques » présidée par Michel Lefebvre, Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut dans le cadre de la révision du SAGE.
- 1 groupe de travail cartographie des milieux humides le 22 novembre, collecte et analyse des données dans le cadre de la révision du SAGE.
- Conseils auprès de communes ou particuliers pour aménager/entretenir des étangs et plans d'eau (Bousignies, Fenain, Sin-le-Noble, Vred...) ou pour engager de l'entretien de cours d'eau ou fossés (Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Lecelles, Bouvignies...).



Perspectives du SAGE en 2017 :

- Poursuite de la concertation (groupes de travail, entretiens, et concertation agricole) dans le cadre de la révision du SAGE pour cartographier les milieux humides et y associer des mesures et dispositions.
- Poursuite des conseils auprès des communes et propriétaires de milieux humides et aquatiques.

Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire se mobilisent :

- Actions en faveur de la reproduction et de la libre circulation piscicole menée par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Nord, le Parc naturel régional, la Porte du Hainaut
- 1 000 ha d'espaces naturels protégés, 734 ha couverts par un outil contractuel sur des parcelles privées (MAEt, contrats Natura 2000)
- 6 000 ha de forêts domaniales gérés par l'Office national des forêts

3- La mise en œuvre du SAGE

Thème 4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations

Accompagnement de la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) par les intercommunalités

Quelques éléments de contexte :

- Une plaine de la Scarpe naturellement propice aux inondations (pluviométrie, topographie, influence des nappes superficielles, rétrécissement naturel de la vallée à Tournai...).
- Des enjeux en amont de gestion hydraulique du carrefour des canaux dans le Douaisis.
- Des affaissements miniers ayant nécessité l'aménagement d'une quarantaine de stations de relevage des eaux.
- Des phénomènes d'inondations naturels accentués et aggravés par l'imperméabilisation des sols (+37% d'espaces artificialisés en 1971 et 2009, soit 3 700 ha).

Objectif : Protéger les biens et les personnes en garantissant le principe de solidarité amont-aval et en utilisant les potentialités des milieux naturels comme zones tampons en cas d'inondations.



Bilan du SAGE en 2016 :

- Approbation en décembre 2016 de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) Scarpe aval, suite à co-pilotage de la DDTM du Nord et du SAGE.
- 45 communes informées sur la gestion de crise le 29 mars 2016 en sous-préfecture de Douai.
- 1 journée d'information sur la gestion alternative des eaux pluviales pour lutter contre le ruissellement urbain (juin 2016).
- Contribution à l'élaboration de la SLGRI Escaut Sensée.
- Contribution aux démarches engagées par la Sous-préfecture de Douai suite aux inondations de juin 2016 : remontées de constats de terrain, aide à l'identification d'aménagements à court terme pour protéger les populations.
- Concertation pour la prise de compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en janvier 2018 par les EPCI, réunion 31 mars 2016 avec les 5 Présidents d'EPCI ou leurs représentants.



Perspectives du SAGE en 2017 :

- Restitution de l'étude historique « Mémoire des inondations en Scarpe aval » lors d'une conférence dédiée.
- Etude de préfiguration d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Scarpe aval, proposant aux EPCI à l'automne 2017 un scénario opérationnel de mise en place de la compétence GEMAPI.

Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire se mobilisent :

- L'association Adopta dans l'accompagnement des collectivités vers une gestion alternative des eaux pluviales
- Les gestionnaires de cours d'eau et d'ouvrages qui mettent en œuvre des plans et protocoles de gestion (3 bassins de rétention, 2 zones d'expansion de crue, 9 ouvrages en télégestion, 6 écluses, 5 siphons sous la Scarpe, 17 clapets anti-retour, lames déversantes, seuils ou vannes...)
- La Mission Bassin Minier pilote des études sur les aléas inondations autour des stations de relevage des eaux dans les zones d'affaissements miniers
- Le Parc, via l'ADEPSE, réalise des maquettes de sensibilisation sur les risques d'inondations, en lien avec les objectifs des SLGRI Scarpe aval et Escaut-Sensée

3- La mise en œuvre du SAGE

Thème 5 : Connaissance, sensibilisation et communication

Une belle vidéo de notre territoire... pour rappeler sa richesse et sa beauté

Quelques éléments de contexte :

- Une thématique de l'eau complexe, un accès à l'information sur l'eau pas toujours évident, y compris pour les décideurs et techniciens.
- Diffusion des données sur l'eau par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (www.artois-picardie.eaufrance.fr) et également sur les sites des services de l'Etat.
- Le site du SAGE : www.sage-scarpe-aval.fr et son extranet.
- Une multiplicité d'acteurs menant des actions de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau, à l'attention des scolaires, élus, techniciens des collectivités.

Objectif :

Améliorer la connaissance sur l'eau, centraliser les données et les diffuser, en vue de la mobilisation des acteurs du territoire autour des objectifs du SAGE.



Bilan du SAGE en 2016 :

- ✓ 6000 visiteurs et 6 actualités postées sur le site du SAGE en 2016
- ✓ 1 vidéo « Paysages d'eau, de Douai à Mortagne-du-Nord », afin de valoriser les milieux naturels liés à l'eau en Scarpe aval (890 vues sur YouTube, 190 commentaires sur Facebook)
- ✓ 12ème lettre d'info (H2O) rizon sur l'eau et les énergies renouvelables
- ✓ 1 demi-journée d'échanges et de navigation sur la Scarpe sur l'avenir du tourisme et des loisirs liés à l'eau le 13 octobre 2016
- ✓ Elaboration du tableau de bord du SAGE 2016, qui renseigne 32 indicateurs de résultat et d'avancement du SAGE



Perspectives du SAGE en 2017 :

- Une journée de sensibilisation et une lettre d'information sur le thème de la qualité des eaux et de la lutte contre les pollutions
- Une conférence historique pour valoriser l'étude de la mémoire des inondations en Scarpe aval

Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire se mobilisent : le monde associatif et éducatif, les communes et intercommunalités, les services de l'Etat et notamment l'Agence de l'eau, le Forum des marais atlantiques, etc.

3- La mise en œuvre du SAGE

Zoom sur la douzaine d'accompagnements réalisés auprès des acteurs du bassin-versant

La conseillère technique du SAGE est à disposition des acteurs et projets. Elle a notamment répondu en 2016 aux questionnements et conseillé des collectivités sur les autorisations d'aménagement et d'urbanisme, l'entretien des cours d'eau et fossés... en lien étroit avec les services de la DDTM, et notamment les délégations territoriales sur les aspects réglementaires.

Bilan de l'accompagnement des communes en 2016

La conseillère technique a répondu à des questionnements divers sur :

- ✓ des problématiques d'odeurs de fossés (Râches) ;
- ✓ la prise en compte des enjeux eau et zone humide dans des permis de construire (Anhiers, Thun-Saint-Amand) ou pour la création de lotissements en zone humide (Sars-et-Rosières) ;
- ✓ les modalités d'entretien des cours d'eau et fossés (Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Lecelles, Bouvignies) ;
- ✓ les modalités des contrôles d'assainissement (Landas) ;
- ✓ des conseils et l'accès aux données sur les risques d'inondations (Flines-les-Râches, Fenain, Wandignies-Hamage)
- ✓ Appui à la concertation au sujet d'une problématique de pollution suspectée au pied du terroir de Germignies Nord (Rieulay) ;

Elle s'investit également pour accompagner des projets d'aménagement et entretien de plans d'eau (Vred, Fenain, Sin-le-Noble, Bousignies) ou sur des actions pédagogiques de sensibilisation (frayère de Wallers).

Ces sollicitations reflètent les besoins d'accéder aux informations concernant la réglementation liée à l'eau (application des Codes de l'environnement et au Code de l'Urbanisme, et plus spécifiquement l'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et la nomenclature loi sur l'eau) et l'identification des interlocuteurs compétents.



Par ailleurs, l'équipe du SAGE est régulièrement associée pour accompagner l'élaboration des PLU et est parfois sollicitée pour émettre son avis en phase d'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Bilan de l'accompagnement des procédures d'élaboration ou révision de documents d'urbanisme en 2016

En 2016, le choix a été fait d'accompagner les procédures d'élaboration/révision des SCoT et des PLU intercommunaux. L'animatrice du SAGE s'implique plus particulièrement dans la procédure de révision du SCoT Grand Douaisis, ou du PLUi de la CAPH, afin d'assurer la complémentarité avec la révision du SAGE.

Afin d'assurer la retranscription cartographique du SAGE dans les PLU, les données SIG ont été mises en ligne, accompagnées d'une fiche descriptive afin de faciliter leur interprétation (<http://www.sage-scarpe-aval.fr/ressources/les-cartes-de-la-scarpe-aval.html>) ;

4- Bilan des avis de la CLE

Les projets soumis à la Loi sur l'eau

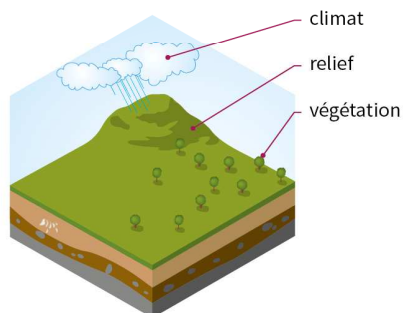
Toutes installations, ouvrages, travaux ou aménagements sont potentiellement soumis à une procédure de Déclaration ou d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau de 2006, suivant des seuils identifiés dans la « nomenclature Loi sur l'eau » (article R214-1 du Code de l'environnement).

Ces procédures sont instruites par la DDTM – service eau et environnement, qui veille notamment à ce que ces projets ne soient pas en contradiction avec les dispositions et mesures du SAGE Scarpe aval.

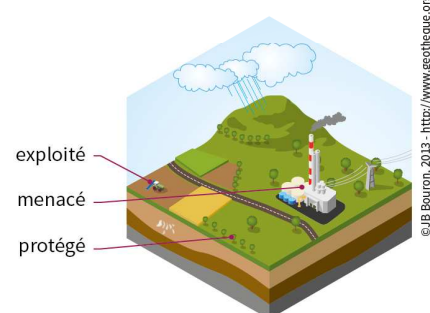
UN MILIEU C'EST :

Un espace

...caractérisé par des données naturelles...



...et aménagé par l'homme.



© JB Bouron, 2013 - <http://www.geotheque.org>

La Commission locale de l'eau est informée par la DDTM des dossiers ayant fait l'objet d'une déclaration.

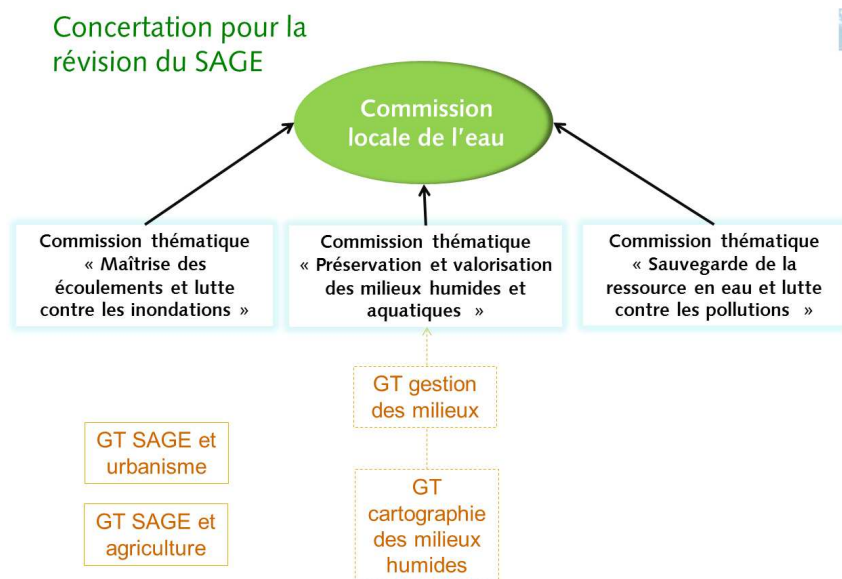
- ✓ 17 dossiers au seuil déclaratif en 2016 sur le bassin-versant :
 - 6 dossiers épandage de boues (collectivités compétentes en assainissement)
 - 5 projets de lotissements (aménageurs) + 2 constructions de magasins
 - 2 projets de forage (agriculteur + VNF)
 - 2 projets d'aménagements sur des cours d'eau (passerelle et siphon)

La Commission locale de l'eau est consultée par la DDTM pour rédiger un avis sur la compatibilité des projets au seuil autorisation au regard du SAGE. Cet avis est rédigé par le secrétariat technique puis discuté-validé par le Bureau de la CLE.

- ✓ Lecture et recommandations sur le projet de règlement d'eau des VNF concernant 5 écluses du territoire (septembre 2016);
- ✓ Lecture du projet d'épandage de boues de la STEP d'Arras, concernant les communes de Dechy et Douai en Scarpe aval (novembre 2016);
- ✓ Lecture et recommandations sur le projet de la STEP de Lallaing visant la mise en place de traitement des paramètres azotés et phosphorés (novembre 2016)

5- Poursuite de la procédure de révision du SAGE

Engagée depuis février 2014, la procédure de révision est une démarche de concertation de longue haleine qui mobilise une diversité de partenaires dans les différentes commissions ou groupes de travail présentés dans le schéma ci-dessous. Pilotée par le secrétariat technique de la CLE, elle mobilise également beaucoup de temps de mise à jour de donnée, d'analyse, de concertation avec les services de l'Etat.



Bilan sur la procédure de révision du SAGE

En 2014 :

- ✓ Stage sur l'adaptation au changement climatique dans le SAGE révisé
- ✓ Synthèse des données sur l'érosion et le ruissellement en Scarpe aval

En 2015 :

- ✓ Etude sur les services écosystémiques rendus par les zones humides en Scarpe aval
- ✓ Concertation sur le thème des inondations à travers l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- ✓ Actualisation de l'état des lieux – diagnostic du SAGE datant de 2004
- ✓ Note sur l'évolution de l'occupation des sols sur le territoire du SAGE Scarpe aval entre 1971 et 2009

En 2016 :

- ✓ Installation de la commission thématique « milieux humides et aquatiques » visant notamment à préciser les dispositions et règles relatives aux enjeux écologiques.
- ✓ Zoom sur la qualité des eaux en Scarpe aval

Perspectives en 2017 :

- ✓ Installation de la Commission thématique « Sauvegarde de la ressource et lutte contre les pollutions »
- ✓ Proposition en Commission locale de l'eau d'une cartographie des milieux humides et des mesures associées
- ✓ Recrutement d'un prestataire juridique afin d'appuyer la rédaction du Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource (PAGD) et du règlement du SAGE.

6- Bilan budgétaire

Bilan du SAGE en 2016 :

148 378 €, soit un budget action de 48 000 € et 3 équivalents temps plein :

- 1 poste d'animateur SAGE financé 70 % Agence de l'eau et 30 % Parc naturel régional ;
- 1 poste de conseiller technique financé par les intercommunalités ;
- 1 poste d'animateur de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux financé 70% Agence de l'eau et 30% préleveurs d'eau Noréade, Métropole Européenne de Lille et Communauté d'Agglomération du Douaisis

